

N°2024-01/12B

**Objet : ADMISSION DE L'ETAT DES CREANCES ETEINTES.**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Vote :</b>	<b>Pour :</b>	8
<b>En exercice :</b>	10		<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	8		<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absent excusé :** Thierry DEL POSO, Robert OLIVE.

**Secrétaire de séance :** Jean ROMEO

**Date de convocation :** 17 janvier 2024

Le Président expose à l'assemblée,

La Trésorerie d'Argelès présente un état des créances éteintes relatives à des loyers impayés de la Pépinière d'entreprises pour les exercices antérieurs à 2023 pour un montant total de 2 750,00 €.

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

☞ **ACCEPTÉ** d'admettre l'état des créances éteintes relatives au budget ZA 11 sur les exercices antérieurs à 2023 ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ces dossiers.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20240124-2024-01-12B-DE  
Date de télétransmission : 25/01/2024  
Date de réception préfecture : 25/01/2024